



MAIRIE DE BOUGLAINVAL

28130 BOUGLAINVAL

mairiedebouglainval@bbox.fr

www.mairie-bouglainval.fr

☎ : 02.37.22.88.08

Fax : 02.37.22.86.25

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON
D'EPERNON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : le 9 décembre 2016

L'an deux mil seize le vendredi seize décembre, à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de Bouglainval, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe BAETEMAN, Maire.

Membres présents: Philippe BAETEMAN, Sylvie LEHOUX, Chrystelle GARDIEN BAETEMAN, Emilien DESCHAMPS, Angéla VUACHET, Claude BORDIER, Didier GENET, Johanna REBOLLEDO-LUCAS Sébastien DUVAL, Xavier PETIT

Absents et excusés : Emmanuel FAROUX pouvoir Chrystelle GARDIEN BAETEMAN, Martine TOUPANCE pouvoir Philippe BAETEMAN, Noël DIEU pouvoir Didier GENET,

Secrétaire de séance : Madame LEHOUX est élue à l'unanimité

VALIDATION COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2016.

CHOIX DES ENTREPRISES SUITE AUX APPELS D'OFFRES

Monsieur le maire fait une rapide rétrospective des différents points du Marché engagé pour la rénovation du chauffage de la salle polyvalente Rénovation thermique Complexe :

- Lot 1 - Chauffage / Climatisation.
- Lot 2 - Raccordement électrique Chauffage / Climatisation et remplacement éclairage

- Rénovation thermique Complexe : Lot 1 - Chauffage / Climatisation.

Il explique que La commission d'appel d'offres s'est réunie le 2/12/2016 pour ouvrir les enveloppes des entreprises qui ont répondu à cet appel. 5 sociétés ont fait une proposition. Monsieur DUVAL souhaiterait savoir si dans les propositions des entreprises, la gamme des matériaux proposés est équivalente ?

Messieurs BAETEMAN et GENET acquiescent.

Le cabinet d'étude a analysé les offres qui ont été présentées et l'Entreprise HYDROCONFORT à Chartres a été retenue. Monsieur le Maire explique que cette société assure la maintenance de ces appareils avec un délai d'intervention relativement court (intervention sous 24h, 7 jours sur 7) alors que les autres offres ne le proposent pas. Monsieur DUVAL aimerait savoir si ces interventions peuvent avoir lieu le week-end ?

Monsieur le Maire répond qu'effectivement cette entreprise pourra en cas de besoin intervenir le week-end, il ajoute que globalement les offres reçues ont toutes pu être correctement notées. A ce titre il demande au Conseil Municipal de valider ce choix.

A l'unanimité les élus présents et représentés ont voté le choix de la commission, soit :

Retenir l'entreprise HYDROCONFORT pour réaliser les travaux de chauffage/climatisation.

Il passe ensuite au lot 2

- Rénovation thermique Complexe : Lot 2 - Raccordement électrique Chauffage / Climatisation et remplacement éclairage existant la Société FRISON a été retenue.

Les travaux consisteront à démonter et changer toutes les installations électriques du complexe, mise en place des nouveaux équipements changement de toutes les ampoules par des LED.

Monsieur BAETEMAN fait remarquer que c'est la seule entreprise qui a répondu pour la partie électrique. A l'unanimité les élus présents et représentés ont voté le choix de la commission, soit :
Retenir l'entreprise FRISON pour réaliser les travaux raccordement électrique Chauffage / Climatisation et remplacement éclairage existant.

Monsieur BAETEMAN précise que le montant des deux lots et des frais du cabinet d'étude ne dépasse pas le montant budgété.

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur BAETEMAN fait part aux membres présents que lors du vote du budget primitif les membres du Conseil avaient voté au chapitre 67 un montant de 200 € pour le paiement des intérêts moratoires et les titres annulés sur les exercices antérieurs. En 2016, nous avons été amenés à rembourser un sinistre pour un montant de 651,27 €.

A ce titre, le chapitre 67 se retrouve déficitaire d'un montant de 451,27€.

Monsieur le Maire propose de réaliser une décision modificative soit :

- 022 - Dépenses imprévues : - 700 €
- 6718 - Autres charges exceptionnelles sur opération : + 700 €

A l'unanimité les élus présents et représentés ont voté et autorisent monsieur le Maire à procéder à cette décision.

De même que pour le Budget général et à la demande de Monsieur le Préfet, il est nécessaire de réaliser sur le Budget de l'eau une décision modificative.

Effectivement, le montant des dépenses imprévues ne doit pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement / investissement. Lors du vote du budget, elles se sont élevées respectivement à 7,72% et 8,66% (le montant des amortissements a été pris à tort dans le montant total).

Il convient donc de réaliser ces décisions soit :

- 022 - Dépenses imprévues : -1 000 € (solde 4 523,47 €, soit 6,3 %)
- 605 - Achats d'eau : + 1 000 €
- 020 - Dépenses imprévues : - 1 000 € (solde 4 639,34 €, soit 7,1 %)
- 21531 - Réseaux d'adduction d'eau : + 1 000 €

A l'unanimité les élus présents et représentés ont voté et autorisent monsieur le Maire à procéder à ces décisions.

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Monsieur le Maire explique que le trésorier de Maintenon peut prétendre à des indemnités de conseil dont le montant est fixé par référence au montant global des dépenses de la moyenne des 3 dernières années (2013-2015). Le conseil municipal peut ensuite lui verser de 0 à 100 % de ce montant. En 2015, nous avons versé une indemnité représentant 50 % du montant maximum. Pour 2016, ce montant s'élèverait à 196,85 € brut, soit un montant net de 179,43 € après déduction CSG, CRDS et 1% solidarité.

Les élus présents et représentés ont voté :

10 pour et 3 abstentions pour le versement de 196,85€ brut concernant l'indemnité du Trésorier.

DEMANDE DE FONDS DE PEREQUATION INVESTISSEMENTS 2016

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de la mise en place par le département d'un fonds afin de financer une partie des investissements dont le taux de subvention est inférieur à 60 %.

A ce titre, il convient au conseil municipal d'autoriser le Maire à faire la demande auprès du CD28 pour bénéficier de ce fonds. Monsieur BAETEMAN précise que les différents travaux réalisés cette année et non subventionnés pour un montant avoisinant les 29 000€ feront partie de ce fonds.

A l'unanimité les membres présents et représentés autorisent monsieur le Maire à demander ce fonds.

AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNAL ET BUDGET EAU AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017

Monsieur le Maire rappelle que l'exécutif a la possibilité d'engager, tous les mois, en dépense de fonctionnement, avant le vote des budgets, 1/12 du montant des budgets de l'année précédente. Cependant, il ne peut pas engager des dépenses d'investissements sans l'accord express du conseil municipal. A ce titre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation d'engager 25% des dépenses d'investissements sur les deux budgets avant le vote du BP 2017. Ces dépenses éventuelles seront bien sûr intégrées aux budgets 2017.

A la majorité (12 POUR, 1 CONTRE), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, en investissement, 25 % des montants prévus en 2016 sur le Budget communal et le Budget Eau.

ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Monsieur BAETEMAN fait part à l'assemblée que lors de sa séance du 25 mars, le conseil municipal a décidé de s'associer à la commande groupée organisée par le Centre de Gestion d'Eure et Loir pour sélectionner une société afin de couvrir l'assurance statutaire du personnel titulaire et non titulaire, le contrat de la commune arrivant à terme le 31/12/2016. Par courrier du 18/11/2016, le CDG 28 nous a communiqué l'offre de la société SOFAXIS (assureur actuel), il convient à présent au Conseil Municipal de décider s'il souhaite adhérer à l'offre et aux options retenues.

Le pourcentage indiqué correspond au taux appliqué à la masse salariale.

Agents affiliés CNRACL

Les taux sont garantis 4 ans

Décès + Accident du Travail + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité + Maladie ordinaire sans franchise	5.65 %
Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité avec franchise de 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	4.95 %
Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité avec franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	4.71 %
Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité avec franchise de 30 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	4.39 %

Pour rappel, sur l'ancien contrat, nous avons retenu 10 jours de franchise et nous avons un taux de 5,2 %.

Agents affiliés IRCANTEC

Les taux sont garantis 4 ans

Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Maladie Grave + Maternité sans franchise avec une franchise de 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	1.20%
Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Maladie Grave + Maternité sans franchise avec une franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	1.05 %

Pour rappel, sur l'ancien contrat, nous avons retenu 10 jours de franchise et nous avons un taux de 1,2 %.

Concernant le personnel CNRACL, au vu des absences constatées (accident du travail, maladie), le Maire propose de prendre l'option sans franchise à 5,65 %, ce qui représenterait un surcoût d'environ 500 € par an par rapport à la version avec franchise 10 jours.

Concernant le personnel IRCANTEC, M. le Maire propose de reconduire les mêmes conditions (tarif inchangé).

Madame GARDIEN rappelle que pour le personnel titulaire affilié CNRACL soit plus de 27 heures de travail par semaine il y a actuellement 10 jours de carences.

Les membres présents et représentés votent :

13 VOTES POUR

RECRUTEMENT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire indique que nous pouvons être amenés à embaucher du personnel vacataire pour remplacer des agents absents ou en formation. Afin de permettre une réactivité forte en cas d'arrêt maladie, par exemple, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 19 décembre 2016, il est certain que la durée de travail (nb d'heures dans la journée et période) sera définie en fonction des besoins.

Les membres présents et représentés votent :

12 votes pour 1 vote contre

SDE 28 PROPOSITION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Syndicat Départemental Electrique nous propose une adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour l'éclairage public par le SDE 28 / SDEI 36 / SIEIL 37 à compter du 1^{er} janvier 2018

L'adhésion au groupement de commande ne vaut pas engagement de retenir la société proposée et le contrat débiterait le 1^{er} janvier 2018.

Monsieur PETIT souhaite savoir si cela prendrait en compte tous nos contrats. Monsieur BAETEMAN assure que oui.

Cette initiative menée permettrait de décharger la commune des procédures de consultations, Amener les fournisseurs à présenter leurs meilleures offres, Permettre une réduction des coûts.

Cela nous permettrait aussi de bénéficier d'une assistance locale permanente en cas de problème ou de question sur la fourniture en énergie de nos équipements.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur cette adhésion :

A l'unanimité, les membres présents et représentés ont votés.

QUESTIONS DIVERSES.

Avis des membres du Conseil sur l'éventuelle dissolution du CCAS.

Monsieur le Maire expose que les communes de moins de 1500 habitants peuvent choisir de dissoudre le CCAS, par délibération du conseil municipal, suite à la loi NOTRE.

Il propose ainsi de dissoudre le CCAS et de gérer directement les aides sociales, par le biais de la commission d'Action Sociale (Membres : Chrystelle GARDIEN, Sylvie LEHOUX, Angéla VUACHET, Martine TOUPANCE, Philippe BAETEMAN). Cela permettrait d'être plus réactif en cas de besoins urgents.

Il précise que Madame TOUPANCE Martine absente ce soir a demandé le report de cette question.

Madame GARDIEN BAETEMAN évoque le fait que cette commission constituée de membres extérieurs au Conseil est un plus pour les décisions et qu'il serait préférable d'exposer cette éventuelle décision aux personnes concernées afin de les prévenir et ne pas supprimer brutalement le CCAS, car tous les membres de cette commission restent très intéressés et surtout bien impliqués.

Madame VUACHET exprime le souhait d'avoir plus de réunion de CCAS, plus d'échanges entre les membres de la commission.

Monsieur PETIT pense que la dissolution du CCAS risque de supprimer la « transparence » actuelle, dans la mesure où il n'y a pas de comptes dédiés dans le budget de la commune.

Au vu des échanges, M. le Maire propose de reporter le point.

CHARTRES METROPOLE

M. le Maire fait un point sur la position de la commune vis-à-vis de Chartres Métropole. Par arrêté préfectorale, le Préfet a notifié à la commune de Bouglainval son adhésion à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France à compter du 1^{er} janvier 2017. Par courrier du 29/11/2016, M. le Préfet informait la commune qu'il convoquerait un CDCI fin janvier 2017 pour étudier les demandes de départ des communes, et qu'un départ en cours dPar courrier du 29/11/2016, M. le Préfet informait la

commune qu'il convoquerait un CDCI fin janvier 2017 pour étudier les demandes de départ des communes, et qu'un départ en cours d'année (même s'il n'est pas facilitant) et toujours possible. Il convient donc d'attendre l'issue de cette réunion.

COMMISSION APPRENTIS CITOYENS

Madame VUACHET explique que cette commission est assurée par Madame GARDIEN BAETEMAN et elle-même, et que si d'autres élus souhaitaient participer ils seraient les bienvenues, elle passe ensuite au programme 2017 qui débutera par la galette en janvier partagée avec les cheveux blancs.

Madame VUACHET précise qu'en début d'année une formation aux gestes de premiers secours est organisée et présente ensuite à l'assemblée les fascicules qu'elle a commandés pour cette commission et qui concerne les bases des premiers secours afin de compléter cette formation.

Des livres sont et seront aussi achetés afin de constituer une bibliothèque de BD ludiques pour cette commission.

Enfin, Madame VUACHET formule le souhait d'organiser la visite avec les apprentis Citoyens de la caserne des pompiers de Chartres.

Madame VUACHET expose son projet à mettre en place lors de la rue aux enfants avec comme thème « le développement durable » souhaitant mobiliser les enfants en recyclant des boîtes de conserves afin de les « customiser » pour en faire de jolies boîtes pour accueillir des plantes grasses etc... toutes les idées des enfants seront écoutées.

Ces réalisations pourraient être vendues pendant cette manifestation.

Emilien DESCHAMPS s'est associé à ce projet.

Madame VUACHET rappelle à l'assemblée que son projet de piste cyclable est toujours d'actualité et qu'elle souhaiterait que les membres du conseil réfléchissent d'avantage sur le marquage à mettre en place afin de bien banaliser cette piste. Toujours d'actualité également le city stade, mais précise que pour le moment un panier de basket installé dans la cour de l'école pourrait être un bon compromis, mais consciente du prix de cet achat, Madame VUACHET cherche du matériel pas trop onéreux et surtout répondant spécifiquement aux normes de sécurité. Madame VUACHET souhaite toujours emmener les enfants au SENAT et doit se rapprocher de Monsieur FAROUX afin d'organiser cette sortie qui avait été annulée en début d'année suite aux attentats.

TRAVAUX

Monsieur GENET souligne que les travaux du complexe prévus pour février 2017, nous oblige à faire appel à un contrôleur SPS. Effectivement les règles de sécurité, prévoient d'éviter en outre la co-activité et les fonctions de ce contrôleur sont aussi de pallier à ces situations. Monsieur GENET précise qu'il demandera 3 devis pour ce contrôleur. Vu l'obligation de faire appel à cette personne Monsieur le Maire demande aux élus de voter pour cette décision.

Les membres présents et représentés votent :

12 votes pour et 1 abstention

Monsieur DESCHAMPS prend la parole et avise les membres présents des renseignements qu'il a commencé à collecter pour la plantation d'arbre dans la commune comme le souhaitait le Conseil.

Des saules pleureurs, érables ou catalpas seraient les essences sélectionnées, il faut compter 130€/arbres pour un arbre de 3 M.

Monsieur BAETEMAN précise qu'il se renseignera car il y a peut être une possibilité d'obtenir des subventions dans le cadre « cœur de village » (subvention FDAIC).

MARES

Un inventaire des travaux à réaliser sur les mares a été fait ce jour avec une entreprise spécialisée. Des berges sont à réaménager, les mares sont à curer avec prudence et des précautions seront prises pour la faune et la flore. Il faudra s'organiser pour vider le poisson afin de le réintroduire après.

MAISON RUE DE CHATEAUNEUF

Madame VUACHET aimerait savoir ce que deviendra de la maison appartenant à la commune sise rue de châteauneuf.

Monsieur BAETEMAN lui explique que de nombreux travaux sont à réaliser notamment la clôture extérieur de séparation de l'escalier de secours de l'école qui arrive dans cette cour, puis dans cette habitation de gros travaux doivent être engagés et le montant de cette enveloppe semble assez considérable (+80 000€), isolation, électricité, aménagement. Monsieur GENET est chargé de la réalisation de ces devis. Dès réception des devis, il conviendra à voir le type d'aide possible.

VOIRIE

Monsieur PETIT prend la parole afin d'informer les membres présents de sa rencontre avec une société proposant un désherbage à vapeur, afin de respecter les normes environnementales supprimant les produits phytosanitaires.

Cette machine extrêmement couteuse amène à la réflexion d'une « mutualisation » avec une commune de même strate avec qui nous pourrions échanger les prestations, sujet à réfléchir.....

FIBRE OPTIQUE

Madame VUACHET souhaiterait connaître l'avancée des travaux de la fibre optique et quand celle-ci sera en fonction.

Les travaux de déploiement de la fibre optique sont bien avancés sur Bouglainval.

Les habitants du Bourg et du Grand Gland devraient bénéficier de la fibre dès la fin du premier trimestre 2017. Concernant Théléville, le SMO Eure et Loir Numérique, qui a en charge le déploiement de la fibre, s'est rapproché d'ERDF pour savoir si les poteaux Haute Tension qui sont entre le bourg et Théléville pouvaient supporter le poids de la fibre, ce qui n'est pas le cas. Il est donc nécessaire de réaliser une tranchée pour enterrer la fibre entre le bourg et Théléville (ce qui a été fait du côté du Grand Gland), ces travaux seraient programmés début 2017. Pour la commercialisation, à l'heure actuelle, seul SFR propose la fibre (c'est eux qui ont pris en charge les travaux de raccordement), cela peut évoluer dans le temps si les autres opérateurs décident d'investir dans le réseau (en rachetant des droits à SFR).

Le raccordement jusqu'au domicile est le même que celui utilisé pour le téléphone classique,

Enfin, dans le cas de l'offre SFR, c'est eux qui prennent en charge le raccordement jusqu'à l'abonné.

Monsieur BAETEMAN a demandé aux différents prestataires d'organiser une réunion à la fin des travaux afin d'informer les Valbourgeois.

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,



Philippe BAETEMAN